

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/12/2010

Réception par le Prefet : 10/12/2010

Publication : 14/12/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2010-4-5-2

Séance du mardi 7 décembre 2010

BUDGET PRIMITIF 2011 POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général au Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Aménagement et de la Territorialité du mardi 16 novembre 2010.
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- de voter une autorisation de programme (AP) pour les sites d'intérêt départemental et local d'un montant total de 2 M€ sur le programme F244,
- de voter des crédits de paiement d'un montant total de 3 M€ à inscrire comme suit :
 - 2,040 M€ pour les opérations des années antérieures répartis comme suit :
 - 0,820 M€ sur le programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 20415 ;
 - 1,220 M€ sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94 dont 60 000 € sur la nature 20414 et 1,160 M€ sur la nature 20415 ;
 - 0,960 M€ pour les opérations nouvelles sur le programme F244, chapitre 204, fonction 94, nature 20415 ;

- de voter des crédits de paiement pour le fonctionnement des syndicats mixtes sur le programme F744, d'un montant total de 490 000 € comprenant 480 000 € pour la participation statutaire et 10 000 € d'enveloppe complémentaire pour l'Observatoire de la Montagne, à inscrire sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6561,
- de voter des crédits de paiement en fonctionnement sur le programme F744 d'un montant total de 30 000 € pour la prise en charge du déneigement dont 25 000 € sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6561 et 5 000 € sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6568,
- de donner délégation à la Commission Permanente :
 - pour valider les opérations annuelles figurant dans les projets de développement, affecter et engager les financements dans le cadre du budget annuel,
 - pour engager les crédits de paiement par syndicat mixte pour la participation du Département à leur fonctionnement,
 - pour valider les conventions de financement ou leurs avenants à intervenir, notamment avec les syndicats mixtes.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions